



Cette semaine, 7 nouvelles contaminations par le virus H5N1 chez des oiseaux sauvages ont été détectées dans notre pays. Dans 2 cas, Sciensano a déjà pu confirmer la nature hautement pathogène du virus (H5N1). Pour les 5 autres oiseaux, la confirmation est encore en cours, mais sur la base de ce que l'on sait déjà, il y a peu de doute qu'il s'agit également d'un virus hautement pathogène.

Les nouveaux cas se situent en Flandre occidentale (Middelkerke et Ostende), à Anvers (Duffel, Kalmthout et Zandhoven) et dans le Limbourg (Bree et Zonhoven). Il s'agit d'oiseaux aquatiques (canards, oies et limicoles) et d'une rapace. L'aperçu complet est disponible sur le site web.

Dans le sud du pays, aucune contamination n'a encore été découverte, mais des oiseaux sauvages infectés ont déjà été trouvés dans le nord-est de la France, à environ 70 km de la frontière avec la Belgique et le Luxembourg. Ces résultats indiquent qu'il est très probable que le virus circule en abondance dans différentes espèces d'oiseaux sauvages de notre pays. Comme anticipé, le risque d'introduction de la grippe aviaire chez les volailles a donc augmenté de manière significative.

Il est donc important d'appliquer strictement les mesures qui sont entrées en vigueur lundi dernier. Après tout, ces mesures sont destinées à empêcher autant que possible l'introduction de virus venant d'oiseaux sauvages.

Enfin, je vous fais part du tableau ci-dessous, qui donne un résumé des contaminations chez les volailles et les oiseaux sauvages enregistrées dans ADIS, le système de notification européen, pour la saison actuelle (à partir du 1^{er} octobre). Par rapport à la même période l'année dernière, cette saison la grippe aviaire s'est déjà répandue beaucoup plus largement en Europe et, en particulier, beaucoup plus d'infections ont été détectées chez les volailles. Le nord de l'Italie, où le virus circule dans les élevages de dindes, est particulièrement touché.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site internet: <https://www.favv-afscab.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/> et <https://www.favv-afscab.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>. Sur cette dernière page, il y a également une courte

vidéo disponible qui souligne l'importance des mesures préventives pour les volailles détenues par les particuliers (<https://alaloupe.be/vous-voulez-des-volailles-en-bonne-sante-nous-aussi/>).